



INSCRIPTION et ADMISSION
à l'ÉCOLE MATERNELLE de Fère-Champenoise
Pour septembre 2024



Pour les enfants nés en 2022, les 2021 pas encore scolarisés et les nouveaux arrivants nés en 2020, 2019 résidant à Fère-Champenoise, Normée, Connantray, Euvy et Gourgançon.

L'école maternelle bénéficie d'une classe « moins de 3 ans ». A ce titre, les modalités d'inscription ont été modifiées et le nombre de places est limité. Ce dispositif est une directive imposée par l'éducation nationale. Les enfants nés en 2021 seront inscrits à la mairie mais la liste des admis ne sera définitive que début juillet 2024.

Au préalable, se rendre à la mairie de Fère-Champenoise pour inscrire votre enfant et se munir du :

- carnet de santé
- livret de famille
- justificatif de droit de garde s'il y a lieu

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et un relevé des vaccinations et vous remettra des fiches de renseignements à remplir et à rapporter lors de l'admission à l'école maternelle.

L'admission à l'école maternelle se fera sur rendez-vous auprès de Mme LINTZ, directrice :

- **lundi 6 mai 2024 de 8H00 à 8H15, de 11H30 à 13H00 et de 16H30 à 18H00**
- **mardi 7 mai 2024 de 8H00 à 8H15, de 11H30 à 13H00 et de 16H30 à 18H00**
- **lundi 13 mai 2024 de 8H00 à 8H15, de 11H30 à 13H00 et de 16H30 à 18H00**
- **mardi 14 mai 2024 de 8H00 à 8H15, de 11H30 à 13H00 et de 16H30 à 18H00**
- **jeudi 16 mai 2024 de 8H00 à 18H00.**

Merci de téléphoner au 03.26.42.41.66 de 8h00 à 16H30 afin de prendre rendez-vous.

Si vous ne pouvez venir ces jours-là, veuillez s'il vous plaît prévenir, afin de trouver un jour qui vous convienne.

Pour cette admission, vous devrez apporter

- le certificat d'inscription, le relevé des vaccinations délivrés par la mairie
- les fiches de renseignements et la fiche médicale dûement remplies
- un certificat de radiation si l'enfant était scolarisé auparavant
- un justificatif de droit de garde s'il y a lieu

POUR PROCEDER A L'INSCRIPTION, LES VACCINATIONS DOIVENT ETRE A JOUR.